



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2022**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	12
Vote pour 12	
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 30/03/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – BERNARD – HEURA – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – ROUX – SION – SNITSELAAR – YACOUB

REPRÉSENTÉS : M. BUCARO par M. HEURA
M. DALIBARD par M. LAMY

ABSENTS : Mme AUDIBERT C, MM. AUDIBERT R et KARROUCHI

Secrétaire de séance : Mme ADAMO

**BUDGET PRINCIPAL
Vote du Budget Primitif 2022**

Monsieur Le Maire expose le budget primitif de l'exercice 2022, équilibré en dépenses et recettes, qui se compose comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2022		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
NOUVEAU CREDIT	5 771 010,00 €	4 542 255,09 €
RESTE A REALISER		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 228 754,91 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2022	5 771 010,00 €	5 771 010,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
NOUVEAU CREDIT	1 992 056,66 €	701 211,34 €
RESTE A REALISER	147 693,34 €	308 535,10 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2021		700 000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		430 003,56 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2022	2 139 750,00 €	2 139 750,00 €
TOTAL DU BUDGET 2022	Dépenses	Recettes
	7 910 760,00 €	7 910 760,00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. Le Maire entendu, après en avoir délibéré

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 équilibré en recettes et en dépenses et les annexes budgétaires telles que présentées au budget.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extraire conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

